

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT DE MARCHANDISES ET DE SERVICES

1. DEFINITIONS

« **Acheteur** » signifie toute entité juridique du Groupe Vallourec ayant son siège en France ou en Allemagne, contrôlée directement ou indirectement par Vallourec SA (France) et émettant la Commande.

« **Commande** » signifie la commande signée par un représentant autorisé de l'Acheteur. Ces Conditions Générales ainsi que tous les documents joints à la Commande tels que les spécifications techniques, dessins et documents spécifiques font partie de la Commande.

« **Conditions Générales** » signifie ces Conditions Générales d'achat de marchandises et de services.

« **Connaissances Propres** » signifie toutes connaissances, méthodes, savoir-faire, données, bases de données, logiciels et documents (tels que rapports, dessins, spécifications, procédures) ainsi que tous les droits de propriété industrielle s'y rattachant, soit (1) détenus en propriété ou sous forme de licence avec le droit de concéder des sous-licences par l'une ou l'autre des Parties avant la date d'entrée en vigueur du Contrat, soit (2) acquis ensuite mais indépendamment de l'exécution de la Commande et qui sont utilisés pour les besoins de réalisation des Prestations Contractuelles et/ou sont utiles pour l'exploitation des Résultats.

« **Contrat** » signifie le Contrat ayant force obligatoire conclu entre l'Acheteur et le Fournisseur conformément à l'article 2 ci-dessous.

« **Documents** » signifie tous manuels de service, d'entretien et d'utilisation, les données techniques, les certificats d'origine, les dessins, autorisations d'export, certificats CE, analyses de risques, références aux catalogues de fabricants ou tous autres documents nécessaires en application du Contrat et/ou du droit applicable et/ou pour l'exécution du Contrat.

« **Agent Public** » signifie (1) une personne détenant un mandat public élue ou nommée, employé ou représentant d'un gouvernement national, régional ou local, d'un état, d'un ministère ou organe d'un tel gouvernement/état ou d'une entreprise dans laquelle un gouvernement/un état détient – directement ou indirectement - la majorité des parts ou a un intérêt significatif, ou (2) un agent d'un parti politique, un candidat à un mandat public ou tout agent, employé ou représentant d'une organisation internationale.

« **Fournisseur** » signifie toute personne ou toute entité juridique avec laquelle l'Acheteur conclut un Contrat.

« **Marchandise(s)** » signifie tous produits, biens (y compris les Documents) ou partie de ces produits ou biens, ainsi que tous services relatifs aux Marchandises conformément au Contrat.

« **Partie** » signifie l'Acheteur ou le Fournisseur.

« **Permanent** » signifie (i) pour la durée de protection légale du droit de propriété intellectuelle concerné ou (ii) appliqué au savoir-faire, aussi longtemps que le savoir-

GENERAL TERMS AND CONDITIONS FOR PURCHASE OF GOODS AND SERVICES

1. DEFINITIONS

“**Purchaser**” means any company of the Vallourec Group with offices in France or Germany which is directly or indirectly controlled by Vallourec SA (France) and which places the Purchase Order.

“**Purchase Order**” means the order which is signed by authorised representative of the Purchaser. These GTC and all Documents such as technical specifications, drawings and specific documents are integral component parts of the Purchase Order.

“**GTC**” means these General Terms and Conditions for Purchases of Goods and Services.

“**Background Knowledge**” means any and all knowledge, methods, know-how, data, databases, software and documents (such as reports, drawings, specifications, processes) as well as all intellectual property rights contained therein (1) which are already owned (or licensed to a Party with the right to sublicense) at the date of the Contract coming into full force and effect or (2) thereafter independently from the performance of the Purchase Order and which are used for the performance of the Purchase Order and/or which are useful for the use of the Contractual Performance and/or Results.

“**Contract**” means the binding contract between the Purchaser and the Supplier in accordance with Article 2 below.

“**Documents**” means all service, operation and maintenance manuals, technical data, certificates of origin, drawings, export authorisations, EC certificates, risk analysis, references to manufacturer's catalogues or any other documents which are necessary pursuant to the Contract and/or according to applicable law and/or for the performance of the Contract.

“**Public Official**” means (1) an elected or appointed official, employee or agent of a national, regional or local government/state or a Ministry or an organ of such a government/state or an enterprise in which a government/state owns, directly or indirectly, the majority or a significant interest; or (2) an official of a political party, a candidate for public office or any official, employee or agent of an international organisation.

“**Supplier**” means any person or company with whom/which the Purchaser concludes a Contract.

“**Goods**” means all products, goods (including Documents) or parts thereof as well as all services related to the Goods according to the Contract.

“**Party**” means the Purchaser or the Supplier.

“**Perpetual**” means (i) for the duration of the legal protection of the respective intellectual property right or, (ii) with respect to know-how, as long as the know-how is

faire n'est pas connu du public.

« **Prestation(s) Contractuelle(s)** » signifie toutes marchandises et services achetés en application du Contrat.

« **Proche Parent** » signifie le conjoint ou le compagnon d'un Agent Public, l'un de ses enfants, frères, sœurs ou ascendants directs, le conjoint ou compagnon de ses enfants, frères, sœurs et toute personne partageant le foyer avec l'Agent Public.

« **Résultats** » signifie toutes connaissances, idées, œuvres protégées par le droit d'auteur, produits, secrets d'affaires, procédés, savoir faire, données, inventions, dessins et modèles, bases de données, logiciels, documents (tels que rapports, dessins, spécifications, processus, schémas de procédés, projets, modèles, manuscrits, instructions d'utilisation, photographies, programmes informatiques, conceptions pour appareils, processus ou systèmes, notes de travail, plans), droits d'auteur et droits voisins générés lors de l'exécution de la Commande.

« **Services** » signifie tout travail et/ou prestation de service (y compris les Documents à établir ou à remettre) achetés en application du Contrat.

2. CHAMP D'APPLICATION - CONTRAT

2.1 Champ d'application

Ces Conditions Générales s'appliquent à tous les Contrats d'achat de Prestations Contractuelles conclus entre l'Acheteur et un Fournisseur.

Ces Conditions Générales s'appliquent de manière exclusive. Les Conditions Générales divergentes du Fournisseur ne s'appliquent pas, à moins que l'Acheteur n'y ait consenti expressément et par écrit. Les présentes Conditions Générales trouvent application même si l'Acheteur, tout en ayant connaissance de conditions générales contraaires ou divergentes du Fournisseur, passe une Commande auprès du Fournisseur sans émettre de réserve, ou accepte une Prestation Contractuelle du Fournisseur sans réserve.

2.2 Contrat

Sauf stipulation contraire dans la Commande, la Commande de l'Acheteur est considérée comme acceptée par le Fournisseur et constitue le Contrat formé entre les Parties dès lors que le Fournisseur confirme l'acceptation de la Commande par écrit (par le biais du modèle de confirmation joint à la Commande) dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la réception de la Commande sauf si un délai différent est indiqué dans la Commande.

L'Acheteur se réserve le droit de modifier ou de révoquer la Commande à tout moment avant réception de la confirmation de la Commande du Fournisseur.

Le Fournisseur doit présenter gratuitement son offre, y compris le devis, à l'Acheteur.

Tout silence ou inaction de l'Acheteur envers l'offre du Fournisseur n'aura aucun effet juridique et ne constituera pas une acceptation.

not in the public domain.

“**Contractual Performance(s)**” means all goods and services which are purchased pursuant to the Contract.

“**Close Family Member**” means a spouse or partner of a Public Official or one of his/her children, siblings or parents; the spouse or partner of his/her children, siblings as well as any other person living in the same household with the Public Official.

“**Results**” means any and all knowledge, ideas, works protected by copyright, products, trade secrets, methods, know-how, data, inventions, designs, databases, software, documents (such as reports, drawings, specifications, processes, process diagrams, drafts, models, manuscripts, operation manuals, photographs, computer programs, designs for an apparatus or process or system, working notes, plans), copyrights and related rights which have been generated in the course of the performance of the Purchase Order.

“**Services**” means any and all work and/or services (including the Documents to be prepared or transferred) which are purchased according to the Contract.

2. SCOPE OF APPLICATION - CONTRACT

2.1 Scope of Application

These GTC shall apply to all Contracts concluded by the Purchaser with the Supplier related to the purchase of Contractual Performances.

These GTC have exclusive application. Contrary business terms and conditions of the Supplier shall not apply unless the Purchaser has expressly agreed thereto in writing. These GTC shall also apply if the Purchaser places a Purchase Order with the Supplier with knowledge of contradictory or deviating terms and conditions of the Supplier without reservation or accepts delivery of Contractual Performance of the Supplier without reservation.

2.2 Contract

Insofar as not otherwise stated in the Purchase Order, the Purchase Order placed by the Purchaser shall be deemed to be accepted by the Supplier and shall establish the Contract between the Parties if the Supplier confirms acceptance by sending a written order confirmation [using the order confirmation form attached to the Purchase Order] within ten (10) calendar days after receipt of the Purchase Order unless a different time limit is indicated in the Purchase Order.

Prior to receipt of the Supplier's order confirmation, the Purchaser can amend or revoke the Purchase Order at any time.

Offers of the Supplier, including costs estimates, shall be made free of charge for the Purchaser.

Silence or failure to act on the part of the Purchaser with regard to the Supplier's offer shall not have any legal effect and shall not constitute any acceptance of the offer.

Les déclarations orales et écrites ainsi que les observations émises par les salariés de l'Acheteur dans le cadre de la conclusion ou de la modification d'un Contrat ne sont juridiquement contraignantes que si elles sont confirmées par écrit par le département des achats de l'Acheteur.

3. PERIMETRE DE(S) PRESTATION(S) CONTRACTUELLE(S)

Le périmètre de(s) Prestation(s) Contractuelle(s) est déterminé par le Contrat et par l'objectif, implicite ou explicite, dans lequel les Prestations Contractuelles doivent être utilisées.

Le Fournisseur garantit que les Prestations Contractuelles:

- correspondent en quantité, en qualité, dans leur description et leurs spécifications, à ce qui est prévu au Contrat ;
- sont conformes à toutes les règles, lois et dispositions applicables ;
- sont en état neuf, de bonne qualité conformément aux pratiques du marché et conviennent (directement ou indirectement) à l'usage prévu au Contrat et conformément au Contrat ;
- sont réalisées avec le meilleur savoir-faire et le meilleur soin possibles dans le respect des standards industriels généralement admis ;
- sont exemptes de défauts, et en particulier de tous vices juridiques notamment tels que les gages ou autres sûretés.

Dans le cadre du périmètre de(s) Prestation(s) Contractuelle(s), le Fournisseur passera en revue tous documents et toutes informations obtenus auprès de l'Acheteur. Le Fournisseur informera l'Acheteur de toutes circonstances ou problèmes potentiels pouvant empêcher la bonne exécution du Contrat, ou être en conflit avec le Contrat. Il demandera des informations supplémentaires à l'Acheteur quand cela s'avèrera nécessaire afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles du Fournisseur.

L'évaluation ou l'approbation des matériels et/ou équipements, l'apposition de tampons/marques, l'examen ou l'approbation de documents techniques, le suivi réalisé par l'Acheteur ou ses agents autorisés n'auront pas de conséquences juridiques sur le périmètre des Prestations Contractuelles ou toute autre obligation du Fournisseur et ne constitueront pas la reconnaissance de la conformité d'une prestation au Contrat. Le Fournisseur demeure entièrement responsable (1) de la conformité des Prestations Contractuelles aux dispositions et exigences définies dans le Contrat et (2) de la réalisation appropriée de la prestation contractuelle.

Le Fournisseur n'aura droit à aucun paiement pour des marchandises que l'Acheteur n'a pas formellement commandées par écrit. Le Fournisseur reprendra ou retirera ces marchandises dans un délai raisonnable.

4. MODIFICATION DU PERIMETRE DES PRESTATIONS CONTRACTUELLES

Toute modification et/ou complément du périmètre des Prestations Contractuelles convenues (ci-après « **Modification** ») sont soumis à l'accord préalable de

Verbal as well as written declarations or statements which are made by employees of the Purchaser in connection with the conclusion or amendment of a Contract shall only be legally binding if these are confirmed in writing by the Purchaser's purchasing department.

3. SCOPE OF CONTRACTUAL PERFORMANCE(S)

The scope of Contractual Performance(s) shall be determined according to the contractual provisions and the express or implied purpose of the Contractual Performance foreseen as per the Contract.

The Supplier represents and warrants that the Contractual Performance shall:

- conform with the quantities, qualities, descriptions and specifications stipulated in the Contract;
- comply with all applicable regulations, laws and provisions;
- be new, of good quality as well as correspond with usual market practices and are suitable (directly or indirectly) for the use agreed upon or required according to the Contract;
- be performed in accordance with best professional ability and care, taking into consideration generally applicable industrial standards;
- be free of defects, in particular, free from any legal defects such as but not limited to liens and other encumbrances.

Within the framework of the scope of Contractual Performance(s), the Supplier shall review all documents and information which it receives from the Purchaser. The Supplier shall notify the Purchaser of any circumstances which could possibly oppose proper performance of the Contract or be in conflict with the Contract and shall request all additional information from the Purchaser which is necessary in order to properly perform its contractual obligations.

The inspection or approval of materials and/or equipment, the stamping/punching of marks/signs, examination or approval of Documents as well as each monitoring and examination by the Purchaser or third parties authorised by it shall have no legal effect on the scope of Contractual Performance(s) or other obligations of the Supplier and shall not constitute any recognition of a performance in accordance with the Contract. The Supplier remains fully responsible that (1) the Contractual Performance is in conformity with the provisions and requirements of the Contract and (2) that the contractually owed performance is rendered properly.

The Supplier shall not establish a claim for payment upon delivery of Goods which the Purchaser has not expressly ordered in written form. The Supplier shall take back or remove such Goods within a reasonable time period.

4. AMENDMENTS TO SCOPE OF CONTRACTUAL PERFORMANCE(S)

Amendments and/or additions to the contractually owed scope of Contractual Performance(s) (hereinafter "**Amendments**") shall only be permissible with the prior

l'Acheteur. A la demande de l'Acheteur, le Fournisseur s'efforcera, dans la mesure du raisonnable, d'exécuter de telles Modifications. Dans l'hypothèse où les Modifications entraîneraient une charge supplémentaire significative pour le Fournisseur les Parties s'accorderont sur une rémunération distincte avant que les Modifications ne soient exécutées. Les descriptions (techniques) des prestations ainsi que la date de livraison et d'exécution de la prestation seront adaptées, si nécessaire.

5. DOCUMENTS

Les Documents font partie intégrante du périmètre des Prestations Contractuelles.

A la demande de l'Acheteur, le Fournisseur transmettra à l'Acheteur l'intégralité des Documents demandés (ou une partie de ceux-ci).

Les Documents doivent être établis dans la langue du pays dans lequel l'Acheteur est établi, à moins que l'Acheteur n'ait manifestement l'intention d'utiliser la Prestation Contractuelle à l'étranger ou qu'il n'indique par écrit une autre langue au Fournisseur.

Toute unité de mesure employée dans les plans, les calculs ou autres Documents techniques sera présentée conformément au Système International d'unités (S.I.), sauf indication contraire expresse dans la Commande.

Les titres de propriété des Documents nécessaires à l'exécution du Contrat ou pour l'exploitation et l'entretien des Performances Contractuelles seront transférés à l'Acheteur au plus tard lors de la livraison/l'exécution de la Prestation Contractuelle, sauf mention contraire dans la Commande.

6. OUTILS - PIECES DE RECHANGE - PIECES D'USURE ET CONSOMMABLES

Le Fournisseur fournira à l'Acheteur, au plus tard au moment de la livraison, une liste détaillée des outils, consommables, pièces de rechange et pièces d'usure requis pour l'exploitation et l'entretien de la Prestation Contractuelle (ci-après désignés ensemble les « **Pièces de rechange** »). Pour chaque article, cette liste indiquera clairement si une Pièce de rechange fait partie du savoir-faire particulier du Fournisseur ou s'il s'agit d'une pièce standard.

Les Pièces de rechange seront marquées individuellement conformément aux informations de référence indiquées dans la documentation technique du Fournisseur, y compris les plans et schémas.

Le cas échéant, le Fournisseur a l'obligation de conserver les pièces détachées pendant une durée minimale de dix ans à compter de la livraison des Marchandises.

7. EXPEDITION – TRANSPORT

7.1 Expédition de la marchandise

Le Fournisseur fournira des informations détaillées concernant le transport de la Marchandise à temps et préalablement à l'expédition de la Marchandise vers les

consent of the Purchaser. At the request of the Purchaser, the Supplier shall perform such Amendments insofar as possible and within reasonable limits. Insofar as Amendments cause substantial additional expenditures on the part of the Supplier, the Parties shall agree on a separate remuneration prior to performance of the Amendments. Insofar as necessary, the (technical) description of specifications as well as the dates for delivery and services performance shall be adjusted accordingly.

5. DOCUMENTS

The Documents are a part of the scope of Contractual Performance(s).

At the Purchaser's request, the Supplier shall be obligated to provide all of the Documents requested (or parts thereof).

The Documents shall be prepared in the language of the country in which the Purchaser has its business premises unless the Purchaser clearly intends to use the Contractual Performance(s) in a foreign country or notifies the Supplier in writing of another language.

All of the measurements contained in the drawings, calculations or other technical Documents are to be stated in S.I. units (International System of Units) insofar as not otherwise regulated in the Purchase Order.

Ownership title to the Documents which are required for the performance of the Contract or the use or the maintenance of the Contractual Performance(s) shall be transferred to the Purchaser at the latest simultaneously with the delivery/rendering of the Contractual Performance(s) unless otherwise stated in the Purchase Order.

6. TOOLS - SPARE PARTS - WEAR AND TEAR MATERIALS AND CONSUMABLES

The Supplier shall transfer to the Purchaser, at the latest at the delivery date, a detailed list of tools, consumables, wear and tear materials and/or spare parts which are necessary for the operation and the maintenance of the Contractual Performance (hereinafter collectively referred to as the "**Spare Part(s)**"). For each item, said list shall state for each individual Spare Part whether such is protected know-how of the Supplier or a norm part.

The Spare Parts are to be marked individually according to their reference details in the Supplier's technical documents, including plans and drawings.

Insofar as applicable, the Supplier shall be obligated to hold Spare Parts for a minimum time period of ten years commencing on the delivery date of the Goods

7. SHIPMENT - TRANSPORT

7.1 Shipment of Goods

The Supplier shall notify the Purchaser of detailed shipment information in due time prior to shipment of the Goods to the Purchaser's premises.

locaux de l'Acheteur.

Le Fournisseur fournira à l'Acheteur un avis d'expédition le jour de l'expédition de la Marchandise.

Cet avis d'expédition indiquera la référence du Contrat, la description de la Marchandise ainsi que la quantité, le poids et les dimensions de la Marchandise expédiée. Un exemplaire de l'avis d'expédition sera joint à la Marchandise.

7.2 Transport de la Marchandise

La Marchandise sera livrée conformément aux conditions de livraison définies dans le Contrat. Les conditions de livraisons seront interprétées conformément aux Incoterms® 2010. A défaut de conditions de livraison convenues par les Parties, les « DDP » des Incoterms® 2010 seront appliquées (le point de destination de la Marchandise sera le point situé dans l'usine de l'Acheteur pour lequel la Marchandise est commandée et qui est indiqué dans la Commande).

Que le transport soit pris en charge par le Fournisseur ou par l'Acheteur, le Fournisseur emballera la Marchandise d'une manière convenable pour le mode de transport prévu afin d'assurer un transport et une livraison en toute sécurité.

Le Fournisseur fournira tous les documents nécessaires pour le transport et la livraison, conformément aux conditions de livraison convenues contractuellement.

Sauf stipulation contraire du Contrat, le Fournisseur assume la responsabilité d'obtenir auprès des autorités compétentes toutes les licences et permis nécessaires pour le transport de la Marchandise des locaux du Fournisseur vers le point de livraison déterminé.

8. LIVRAISON DES MARCHANDISES - FOURNITURE DES SERVICES

8.1 Généralités

Les Marchandises doivent être livrées et les Services doivent être fournis par le Fournisseur à la date convenue au Contrat. Une livraison tardive de Marchandises/fourniture tardive de Services constitue un manquement grave aux obligations contractuelles.

Le Fournisseur demandera à l'Acheteur dans un délai opportun toutes les informations et documents requis pour l'exécution des Prestations Contractuelles. Le type d'informations et de documents ainsi que les dates auxquelles ils sont requis, doivent être indiquées au Contrat.

Si les délais convenus ne peuvent pas être respectés, le Fournisseur en informera immédiatement l'Acheteur, en lui précisant les mesures de rattrapage, et prendra dans un délai opportun les mesures appropriées (le cas échéant travail continu, heures supplémentaires et/ou travail le week-end ou les jours fériés) afin d'assurer le respect des délais convenus. Le coût de ces mesures sera à la charge du Fournisseur.

8.2 Retard de livraison

En cas de retard de livraison, c'est-à-dire en cas de

The Supplier shall send the Purchaser a shipment confirmation on the date of the shipment of the Goods.

The shipment confirmation must include the reference information of the Contract, a description of the Goods as well as details related to quantity, weight and measurements of the shipped Goods. A copy of this shipment confirmation is to be attached to the Goods.

7.2 Transport of the Goods

The Goods shall be delivered in accordance with the delivery terms stipulated in the Contract. Delivery terms shall be interpreted according to the Incoterms® 2010. Insofar as the Parties have not agreed to any other delivery terms, the commercial clause "DDP" of the Incoterms® 2010 shall apply (place of destination of the Goods is the site within the Purchaser's plant for which the Goods were ordered and which is specified in the Purchase Order).

Irrespective of whether transport is to be undertaken by the Supplier or the Purchaser, the Supplier shall pack the Goods in a suitable manner for the respective mode of shipment to ensure safe transport and delivery.

The Supplier shall provide all documents necessary for transport and delivery according to the agreed contractual delivery terms.

Unless otherwise agreed by the Parties in the Contract, it shall be incumbent upon the Supplier to obtain all necessary licences and permits from the competent authorities which are required to transport the Goods from the Supplier's premises to the agreed point of delivery.

8. DELIVERY OF THE GOODS - PERFORMANCE OF THE SERVICES

8.1 General

The Goods and Services are to be delivered/performed by the Supplier in accordance with the dates stipulated in the Contract. Delayed delivery of the Goods/performance of the Services shall be deemed to be a material breach of contractual obligations.

The Supplier shall request from the Purchaser all information and documents in a timely manner which are needed to render its Contractual Performances. The type of information and documents as well as the respective dates at which these shall be required are to be stipulated in the Contract.

Should it become apparent that agreed dates cannot be met, the Supplier shall inform the Purchaser without undue delay with details of catch-up measures and shall take suitable measures in good time (as applicable, shift work, overtime and/or weekend/holiday work) in order to meet the agreed dates. The Supplier shall bear the costs for these measures.

8.2 Default in Delivery

In the case of default in delivery, i.e. upon exceeding the

dépassement de la date de livraison convenue, l'Acheteur est en droit d'exercer les recours prévus par la loi et en particulier d'exiger du Fournisseur le versement de pénalités.

8.3 Retard dans la prestation de Services

A défaut de fourniture de Services par le Fournisseur dans les délais convenus ou à la date convenue, ou en cas de retard du Fournisseur dans l'exécution de sa prestation, l'Acheteur pourra exercer les recours prévus par la loi en particulier le droit de résilier le contrat et de réclamer des dommages et intérêts et ce sans préjudice des dispositions de l'article 8.4 ci-dessous.

8.4 Pénalité contractuelle en cas de livraison tardive de Marchandises ou de retard dans la fourniture de Services

L'objet principal de la pénalité contractuelle est de garantir le respect par le Fournisseur des dates de livraison déterminées.

Si les délais de livraison contractuels ne sont pas respectés, y compris pour la livraison des Documents, le Fournisseur sera redevable du paiement de toute pénalité définie par le Contrat, et ce, sans préavis.

Sauf indication contraire dans le Contrat, la pénalité s'élèvera à 0,5% de la valeur nette des Marchandises/des Services concernés par semaine entamée et se limitera à 5% de la valeur nette des Marchandises/des Services concernés, hors taxes et impôts.

Le paiement de la pénalité contractuelle se fera sans préjudice du droit de réclamer une réparation en cas de dommages supplémentaires. Toutes les pénalités contractuelles seront prises en compte pour le calcul des dommages et intérêts. L'Acheteur peut faire application de la clause pénale jusqu'au paiement final, même s'il n'a pas émis de réserve indiquant son recours à la clause pénale lors de la réception de la livraison tardive ou de la fourniture tardive des Services par le Fournisseur. Le paiement de toute pénalité contractuelle peut être réclamé en plus de l'exécution des Prestations Contractuelles.

8.5 Mesures en cas de retard

En cas de livraison tardive, l'Acheteur se réserve le droit de remédier au retard lui-même ou par le biais d'un tiers ; tous les frais encourus par l'Acheteur suite au retard seront alors à la charge du Fournisseur ; dans ledit cas ces frais seront soit déduits des sommes dues par l'Acheteur au Fournisseur conformément au Contrat, soit remboursés à l'Acheteur par le Fournisseur dans un délai de 30 jours à compter de la réception des justificatifs correspondants.

9. PRIX – PAIEMENTS – FACTURES

9.1 Prix

Sauf stipulation contraire, les prix convenus sont des prix fixes et fermes pour l'ensemble des Prestations Contractuelles. Les prix sont indiqués hors TVA, mais comprennent toutefois les droits de douanes, autres taxes, redevances et charges. Les prix convenus

agreed delivery dates, the Purchaser shall be permitted to make claims to which it is entitled by law, in particular, to claim damages from the Supplier.

8.3 Default in Rendering Services

Should the Supplier fail to render the Services or not render these within the agreed dates/times and/or it is in default of rendering the Services, the rights of the Purchaser - in particular, the right of rescission and damages - shall be determined according to the statutory provisions. The provisions in the following Article 8.4 shall, however, remain unaffected.

8.4 Contract Penalty for Late Delivery of Goods or Late Rendering of Services

The main purpose of the contract penalty is to ensure that the agreed delivery dates are met by the Supplier.

Should the Supplier fail to meet a contractually agreed delivery/service date, including delivery of Documents, it shall be obligated to pay the contract penalty agreed upon in the Contract without a prior warning notice.

Insofar as not otherwise regulated in the Contract, the contract penalty shall amount to 0.5% of the net value of the respective Goods/Services per commenced week and is limited to 5% of the net invoice amount of the respective Goods/Services excluding tax and other charges.

The agreement to contract penalties shall not preclude additional damage claims. Any contract penalties shall be taken into account with the calculation of such damage claims. The Purchaser can claim the contract penalties up until the final payment also if the Purchaser has not reserved such claim of contract penalties with the acceptance of late deliveries or services by the Supplier. The payment of any contract penalty can be claimed in addition to the rendering of the Contractual Performances.

8.5 Remedy of Delivery Default

In the case of default of delivery, the Purchaser shall be entitled to remedy the default of delivery itself or by a third party; all costs accruing to the Purchaser as a result of the default shall be borne by the Supplier; in this case, these costs shall either be deducted from the amounts which the Purchaser owes the Supplier according to the Contract or shall be reimbursed to the Purchaser by the Supplier within 30 days of receipt of the respective documents.

9. PRICES – PAYMENTS - INVOICES

9.1 Prices

Insofar as not otherwise agreed upon, the agreed prices are fixed prices and apply for the entire scope of the Contractual Performances. Prices exclude VAT but, however, include any custom fees, other taxes, fees and charges. The agreed prices are the Supplier's sole

constituent le seul droit du Fournisseur à une rémunération et l'intégralité du paiement pour les Prestations Contractuelles.

9.2 Paiements

Les paiements devront être effectués conformément aux dispositions contractuelles et des règles de loi applicables.

Sauf stipulation contraire dans le Contrat, le Fournisseur aura le droit de facturer le prix convenu après livraison de la Marchandise ou fourniture des Services conformément au Contrat.

a) Paiements effectués par une société de l'Acheteur ayant son siège en France

Les paiements devant être effectués par une société de l'Acheteur ayant son siège en France sont dus, sauf stipulation contraire, au plus tard quarante-cinq (45) jours fin du mois de l'émission de la facture, par l'Acheteur, d'une facture correctement émise conformément aux modalités de l'article 9.3 ci-dessous.

En cas de retard de paiement pour tout montant non perçu à sa date d'échéance, le Fournisseur aura droit aux intérêts de retard au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal applicable en France. En plus du paiement des intérêts de retard, le Fournisseur peut réclamer à l'Acheteur le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros au titre des frais de recouvrement.

b) Paiements effectués par une société de l'Acheteur ayant son siège en Allemagne

En cas de paiements devant être effectués par une société de l'Acheteur ayant son siège en Allemagne les conditions suivantes s'appliqueront :

Sauf accord contraire des Parties au Contrat, l'Acheteur devra procéder au paiement du prix d'achat dans un délai de 30 jours calendaires à compter respectivement de la livraison et de la réception de la facture. En cas de livraison de Marchandises ou de fourniture de Services par le Fournisseur avant la date convenue, le délai de paiement ne commence à courir qu'à compter de la date de livraison ou d'exécution des prestations prévue au Contrat, même si l'Acheteur avait réceptionné la livraison de Marchandises ou la fourniture de Services sans réserve.

Le retard de paiement de l'Acheteur sera déterminé conformément aux dispositions légales, étant précisé que par dérogation à ces dispositions, une mise en demeure écrite devra être adressée par le Fournisseur à l'Acheteur dans tous cas.

Les paiements de la part de l'Acheteur ne constituent pas une reconnaissance que la livraison et l'exécution ont été conformes au Contrat ou une renonciation à des droits.

9.3 Factures

La facture sera envoyée à l'adresse de l'Acheteur indiquée dans le Contrat.

Les factures doivent être conformes aux lois applicables,

entitlement to remuneration and constitute full payment for the Contractual Performance.

9.2 Payments

Payments shall be made in accordance with the contractual provisions and the applicable statutory regulations.

Insofar as not otherwise agreed upon in the Contract, the Supplier shall be entitled to invoice the agreed price after delivery of the Goods or rendering of the Services according to the Contract.

a) Payments by Purchaser's Companies Located in France

Unless otherwise agreed, with payments to be made by a company of the Purchaser located in France, payment shall be payable, due and made forty-five (45) days from the end of the month in which an invoice was issued in correct and due form as defined in Article 9.3 below.

Any amounts not received by the Supplier at the due date shall bear interest as of this date at an interest rate which is three times the legal interest rate applicable in France. In addition to payment of interest, the Supplier shall be entitled to demand the payment of a fixed indemnity in the amount of EUR 40.00 as recovery costs.

b) Payments by Purchaser's Companies Located in Germany

For payments to be made by companies of the Purchaser located in Germany, the following shall apply:

Insofar as the Parties do not otherwise agree in the Contract, the Purchaser shall pay the purchase price within thirty (30) calendar days, calculated respectively as from delivery and receipt of the invoice. In the case of early delivery by the Supplier, the payment deadline shall first start to run as of the agreed delivery date even in the case that the Purchaser accepts the premature delivery without reservation.

Default of payment by the Purchaser shall be determined according to the statutory provisions whereby, as applicable, in deviation hereof, a written warning notice by the Supplier shall be required in any case.

Payments rendered by the Purchaser do not represent any recognition that delivery and services performed are in accordance with the Contract or waiver of any rights.

9.3 Invoices

The invoice shall be sent to the Purchaser's address as stated in the Contract.

Invoices must comply with the requirements of all

notamment les lois fiscales du siège social de l'Acheteur.

De plus, les factures doivent être claires et structurées de façon à ce que l'Acheteur puisse facilement identifier le Contrat (par exemple par le biais du numéro de référence de l'Acheteur), chaque élément facturé et son prix. La facture indiquera le compte bancaire du Fournisseur sur lequel le paiement devra être versé et comportera également toutes les autres informations nécessaires à des fins de vérification.

Tous les documents nécessaires doivent être joints à la facture, en particulier le justificatif du droit au paiement échelonné de la livraison (par exemple l'avis d'expédition).

9.4 Compensation / droits de rétention

Le Fournisseur a droit à une compensation seulement pour les réclamations non contestées ou celles qui ont été confirmées par décision judiciaire définitive.

Le Fournisseur ne peut bénéficier de droits de rétention que dans la mesure où ceux-ci ne sont pas contestés ou sont confirmés par décision judiciaire définitive et résultent de la même relation contractuelle.

L'Acheteur a le droit de compenser toute créance que l'Acheteur peut avoir à l'encontre du Fournisseur.

10. INSPECTION

Sauf mention contraire dans le Contrat, le Fournisseur réalise toutes les inspections, essais et analyses (ci-après « **Essais** ») conformément aux exigences du Contrat et aux pratiques commerciales habituelles du secteur concerné. Le Fournisseur informera l'Acheteur au moins deux semaines avant la réalisation de chaque Essai.

Le Fournisseur donnera à l'Acheteur la possibilité de surveiller la bonne exécution des Prestations Contractuelles, y compris de participer aux Essais. Sous réserve de la réception d'une notification préalable de la part de l'Acheteur, le Fournisseur donnera accès à l'Acheteur ou tout représentant désigné par ce dernier aux locaux du Fournisseur dans lesquels les Performances Contractuelles sont exécutées et ceci, à tout moment pendant les heures de travail habituelles. Le Fournisseur s'assure que ses éventuels sous-traitants habilités donneront également cet accès à l'Acheteur.

Le Fournisseur fournira à l'Acheteur tous rapports et certificats requis en application du Contrat, ainsi que tous rapports et certificats que l'Acheteur pourrait demander sous réserve du caractère raisonnable de cette demande.

Les frais liés aux Essais sont supportés par le Fournisseur, à l'exception des dépenses concernant les personnes désignées par l'Acheteur et qui participeraient aux Essais.

Le fait pour l'Acheteur d'approuver des Essais, de réaliser une inspection ou un Essai, d'y renoncer ou de ne pas y procéder, n'exonère en aucun cas le Fournisseur de sa responsabilité, ni ne constitue de quelque manière que ce soit une acceptation par l'Acheteur de la Prestation Contractuelle ou toute partie de celle-ci. Les mesures indiquées ci-dessus ont pour

applicables les lois fiscales en vigueur au lieu de la siège social de l'Acheteur.

In addition, invoices must be clear and structured in a way that the Purchaser can easily identify the Contract (e.g. by means of the Purchaser's reference number) as well as each invoiced item and its price. The invoice shall detail the Supplier's bank account to which payment is to be made and shall also include all other details necessary for verification purposes.

The invoice shall be accompanied by all relevant documentation, in particular, such proof which is necessary showing the right to instalment payment upon delivery (e.g. shipment confirmation).

9.4 Set-off / Rights of Retention

The Supplier may only set-off undisputed claims or those which have been confirmed by way of a final court judgement.

The Supplier is only entitled to rights of retention insofar as such are undisputed or confirmed by way of a final court judgement and which are derived from the same contractual relationship.

The Purchaser may set-off all claims to which it is entitled against the Supplier.

10. INSPECTION

Insofar as not otherwise regulated in the Contract, the Supplier shall carry out any inspections, tests and analyses (hereinafter "**Testing**") in conformity with the relevant requirements of the Contract and the recognised rule of technology of the relevant industry. The Supplier shall notify the Purchaser of any Testing at least two calendar weeks prior to the performance of any such Testing.

The Supplier shall provide the Purchaser the possibility of monitoring the proper rendering of the Contractual Performances, including participation in performance of Testing. After prior notification by the Purchaser, the Supplier shall allow the Purchaser or any third parties named by it access to the premises of the Supplier where the Contractual Performance are being rendered or prepared during regular business hours and shall ensure that any approved subcontractors grant respective access to the Purchaser.

The Supplier shall provide all reports and certificates as required under the Contract as well as all reports and certificates for which the Purchaser has a reasonable interest.

Costs of Testing shall be borne by the Supplier with the exception of such costs which accrue by third persons named by the Purchaser who shall participate in the Testing.

The recognition of Testing by the Purchaser as well as inspection or testing by the Purchaser or waiver thereof shall in no event relieve the Supplier of its liability nor shall such in any way constitute an acceptance by the Purchaser of the Contractual Performance or parts thereof. The afore-mentioned measures serve for possible early detection and remedy of defects and flaws found.

seul objet l'éventuelle détection et correction anticipée de défauts et irrégularités constatés.

11. PROPRIETE ET TRANSFERT DE PROPRIETE

Sauf indication contraire dans le Contrat, la propriété des Marchandises/Résultats sera intégralement transférée du Fournisseur à l'Acheteur lors de la livraison des Marchandises/Résultats à l'Acheteur.

Tous équipements, outils, matériaux et autres articles mis à la disposition du Fournisseur par l'Acheteur seront clairement identifiés et enregistrés en tant que propriété de l'Acheteur. Le Fournisseur les entreposera séparément et les utilisera exclusivement dans le cadre des instructions de l'Acheteur et conformément au Contrat.

12. GARANTIE - DEFAUTS DE QUALITE

12.1 Marchandises

En cas de vice matériel, l'Acheteur exercera sans restriction les recours prévus par la loi, dans les conditions suivantes:

Le Fournisseur garantit que les Marchandises sont exemptes de vices matériels et sont conformes aux dispositions de l'article 3 des présentes Conditions Générales. Indépendamment de cette garantie, l'Acheteur exercera sans restriction d'autres recours en garantie prévus dans le Contrat, les dispositions légales applicables et/ou en application de la garantie généralement accordée par le Fournisseur.

Sans préjudice aux autres droits de l'Acheteur découlant du Contrat ou de la loi, la période de garantie pour vices matériels est de vingt-quatre (24) mois à compter de la livraison de la Marchandise.

L'Acheteur a le droit de réclamer au Fournisseur en réparation d'un défaut ou d'une non-conformité, à sa discrétion raisonnable, soit la réparation du défaut, soit la livraison d'une nouvelle Marchandise exempte de vices. Dans ce cas, le Fournisseur supportera tous les frais (y compris les frais de démontage et remontage) occasionnés par la réparation du défaut ou de la non-conformité, ou par la livraison de Marchandises de remplacement. Ceci n'affecte pas le droit de l'Acheteur de réclamer des dommages et intérêts, et en particulier des dommages et intérêts pour défauts de qualité.

En cas de vice matériel, nonobstant tout recours légal au titre d'un contrat d'achat ou d'un contrat de pièces et main-d'œuvre, en l'absence de réponse du Fournisseur après la mise en demeure de réparer le vice dans un délai raisonnable ou dans un délai légal, adressée par l'Acheteur, ce dernier est en droit de procéder lui-même à la réparation d'un défaut ou d'une non-conformité et de réclamer le remboursement des dépenses consécutives ou des avances sur ces dépenses.

12.2 Services

En cas de violation d'obligations contractuelles par le Fournisseur concernant la prestation de Services, l'Acheteur est en droit d'exercer sans limitation les

11. OWNERSHIP TITLE AND TRANSFER OF OWNERSHIP TITLE

Insofar as not otherwise regulated in the Contract, ownership title to the Goods/Results shall be transferred completely to the Purchaser at the date of the delivery of the Goods/Results to the Purchaser.

All equipment, tools, materials or other items provided by the Purchaser to the Supplier shall be clearly marked and recorded as being owned by the Purchaser. The Supplier shall store such separately and may use these exclusively within the framework of the Purchaser's instructions and for purposes of the Contract.

12. WARRANTY - QUALITY DEFECTS

12.1 Goods

In cases of defects of quality, the Purchaser shall be entitled to the statutory defect claims without restriction according to the following provisions:

The Supplier warrants that the Goods are free from defects of quality and comply with the provisions of Article 3 of these GTC; notwithstanding these warranties, the Purchaser is entitled to claim any other warranty rights without restriction to which it is entitled according to the Contract, the applicable statutory regulations and/or according to the warranty claims normally granted by the Supplier.

Without prejudice to any other rights of the Purchaser according to the Contract or by law, the statute of limitations period for warranty claims due to defects of quality shall be twenty-four (24) months as from delivery of the Goods.

The Purchaser shall be entitled to demand from the Supplier as subsequent performance, at the Purchaser's discretion, remedy of defects or delivery of new Goods which are free of defects. In this case, the Supplier shall be obligated to bear all costs (including disassembly and installation costs) which are necessary for the purpose of remedy of the defect or replacement delivery. The right to damages, in particular, damages for defects of quality remains unaffected herefrom.

In cases of defects of quality, notwithstanding the statutory claims also in the case of a purchase contract or contract for labour and materials, after unsuccessful expiration of a time period fixed for subsequent performance or a time period applicable by law, the Purchaser shall have a right to undertake a self-help remedy as well as to make a claim to reimbursement of the necessary expenses and a respective advance of costs.

12.2 Services

In cases of a breach of contractual obligations in connection with the rendering of Services by the Supplier, the Purchaser shall be entitled to the statutory claims

recours que lui confère la loi, et en particulier de réclamer des dommages et intérêts. La prescription applicable à de tels recours est de trois (3) ans et commence à courir conformément aux dispositions légales applicables.

En cas de résiliation du Contrat par l'Acheteur en application de l'article 14.1 et/ou 14.2 des présentes Conditions Générales, l'Acheteur n'a pas l'obligation de payer la contrepartie contractuelle prévue pour les services déjà rendus, pour autant que ces services ne présentent plus d'intérêt pour lui du fait de la résiliation.

13. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Chaque Partie demeure propriétaire de ses Connaissances Propres, sous réserve d'éventuels droits de tiers.

Le Fournisseur garantit à l'Acheteur un droit d'usage sur ses Connaissances Propres lui permettant une utilisation illimitée des Prestations Contractuelles et/ou des Résultats, ce droit d'usage étant toutefois limité au strict nécessaire.

13.2 Les droits de propriété, d'accès et de libre utilisation des Résultats et de tous les droits de propriété intellectuelle s'y rattachant et générés dans le cadre de la Commande sont cédés à l'Acheteur au fur et à mesure de leur réalisation. L'Acheteur est de ce fait en droit d'utiliser les Résultats sans limitation et à sa discrétion.

Plus particulièrement, lorsque les Résultats constituent des œuvres protégées par le droit d'auteur, l'Acheteur cède au Fournisseur, les droits patrimoniaux d'auteur, au fur et à mesure de leur réalisation. Si une telle cession n'est pas possible conformément au droit applicable, le Fournisseur concède à l'Acheteur le droit non-exclusif, irrévocable, illimité, transférable, susceptible de faire l'objet de sous-licences, mondial et Perpétuel, de reproduire, modifier, traduire, publier, distribuer, à toutes fins, les Résultats protégés par le droit d'auteur et/ou de les inclure dans ses propres documents et technologies.

13.3 Le prix indiqué dans la Commande comprend le montant forfaitaire représentant la compensation financière versée au titre des cessions et/ou concessions de droits d'usage accordés en application du présent article 13.

13.4 Le Fournisseur garantit que les Prestations Contractuelles, les Résultats et les Connaissances Propres s'y rattachant ne constituent pas de violation des droits de tiers, et en particulier de droits de propriété intellectuelle de tiers. Par conséquent, les dispositions suivantes s'appliquent :

- (i) Pendant la durée du contrat et après son terme, le Fournisseur indemniserà et mettra hors de cause l'Acheteur et/ou ses affiliés contre toute réclamation de tiers, y compris de tous recours en responsabilité, réclamations en remboursement de dépenses et de frais (y compris tous frais et débours juridiques) résultant d'une contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers en lien avec la Prestation Contractuelle, les Résultats et/ou les Connaissances Propres y afférent, et/ou de leur utilisation.

En cas de réclamation à l'encontre de l'Acheteur ou

without restriction. In particular, the Purchaser shall be entitled to claim the damages resulting therefrom. Such claims shall be time-barred by statute of limitations after three (3) years and such time period shall commence according to the respectively applicable statutory provisions.

Insofar as the Purchaser terminates according to Article 14.1 and/or 14.2 of these GTC, the Purchaser shall not be obligated to make the payment agreed by the Contract for the already-performed services insofar as the Purchaser no longer has an interest in these as a consequence of the termination.

13. INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS

13.1 Subject to the rights of third parties, each Party remains the owner of its own Background Knowledge.

The Supplier grants to the Purchaser a right to use its Background Knowledge for the purpose of the Purchaser's unrestricted use of the Contractual Performances and/or the Results but, however, only in the scope necessary herefore.

13.2 Rights of ownership, access and free use of all Results created and any intellectual property rights attached thereto which are generated according to the Purchase Order are hereby transferred to the Purchaser as they come into existence; the Purchaser is thus free to use the Results without any restriction and at its discretion.

In particular, the Supplier hereby transfers the ownership of all pertaining assignable copyright to the Purchaser as soon as such copyright comes into existence. If such transfer is not possible under the applicable law, the Supplier grants the Purchaser a non-exclusive, irrevocable, unrestricted, transferrable, sub-licensable, worldwide and Perpetual right to reproduce, modify, translate, publish, disseminate the Results protected by copyright for any purposes whatsoever. Such grant includes the right to integrate said Results into its own documents for any purposes whatsoever.

13.3 The financial compensation and remuneration for the assignments and/or licences under this Article 13 is a lump sum amount which is deemed already included in the price of the Purchase Order.

13.4 The Supplier warrants that the Contractual Performances, the Results and the associated Background Knowledge do not infringe any rights of third parties, in particular, any intellectual property rights of third parties. As a consequence, the following applies:

- (i) The Supplier shall indemnify and hold harmless the Purchaser and/or its affiliated companies during the term of the Purchase Order and thereafter against all claims of third parties including the liability, expenditures and costs (including all legal costs and expenses) whatsoever arising from infringement of a third party's intellectual property rights in connection with the Contractual Performance, the Results and/or the associated Background Knowledge and/or the use thereof.

Insofar as such claims are brought against the

de l'un de ses affiliés, le Fournisseur apportera à l'Acheteur, suite à la demande écrite de ce dernier, toute assistance pouvant être raisonnablement exigée et coopérera en conséquence. Le Fournisseur ne pourra aucunement conclure un accord transactionnel avec la partie requérante ou échanger avec elle, accepter quelque concession que ce soit ou formuler quelque reconnaissance que ce soit pouvant s'avérer préjudiciable à l'Acheteur et/ou ses affiliés, sauf accord écrit et préalable de l'Acheteur.

- (ii) Sans préjudice de ce qui précède, si des Prestations Contractuelles, des Résultats ou des Connaissances Propres associés constituent une violation des droits de tiers ou si une telle violation est soutenue, l'Acheteur sera en droit de réclamer au Fournisseur et aux frais de ce dernier :
- a) d'obtenir de ce tiers une concession suffisante de droits d'usage afin d'assurer une utilisation licite des Prestations Contractuelles, des Résultats et des Connaissances Propres y associés ; ou
 - b) de remplacer ou de modifier les Prestations Contractuelles/Résultats en tout ou en partie de telle sorte qu'il n'y ait plus de violations des droits de tiers.

Si le Fournisseur n'est ni en mesure d'obtenir les droits (article 13.4 (ii) a)) ni de procéder aux modifications requises ou au remplacement (article 13.4 (ii) b)), le Fournisseur remboursera à l'Acheteur toutes les dépenses encourues par ce dernier au titre de la Prestation Contractuelle et/ou des Résultats constituant une violation ; tous autres droits éventuels de l'Acheteur, et en particulier le droit de réclamer des dommages et intérêts au Fournisseur et/ou de mettre un terme au Contrat en application de l'article 14.1 demeurent inchangés.

14. RESILIATION - SUSPENSION PROVISOIRE

14.1 Résiliation pour cause imputable au Fournisseur

Sans préjudice à aucun autre droit de résiliation de l'Acheteur existant en vertu des dispositions du Contrat ou en droit et sans préjudice à aucun autre droit ou recours de l'Acheteur, les Parties conviennent que chacun des cas suivants constitue une cause grave donnant à l'Acheteur le droit de résilier le Contrat dans son intégralité ou en partie, avec effet immédiat, par lettre adressée au Fournisseur, ou le cas échéant de le suspendre provisoirement:

- (i) Le Fournisseur devient insolvable ou une procédure collective (liquidation, redressement, administration judiciaire forcée) est intentée à son initiative ou à son encontre, la demande d'ouverture d'une telle procédure n'a pas été rejetée par le tribunal compétent ni retirée dans un délai de deux mois ou l'ouverture d'une telle procédure est rejetée faute d'actifs.
- (ii) Le Fournisseur cède à un tiers le Contrat ou tout droit ou intérêt y lié, sans le consentement préalable de l'Acheteur par écrit, alors qu'une telle

Purchaser or one of its affiliated companies, the Supplier shall, upon the Purchaser's respective written request, provide the Purchaser with all reasonable support and shall cooperate with the Purchaser accordingly. By no means shall the Supplier be entitled to conclude a settlement agreement or conduct discussions without Purchaser's prior written consent with a third party raising claims or to make any concessions or acknowledgements which might be prejudicial to the Purchaser and/or its affiliated companies.

- (ii) Without prejudice to the afore-mentioned provision, if any Contractual Performance, Results or associated Background Knowledge infringe or are claimed to infringe third party rights, the Purchaser shall have the right to demand that the Supplier, at its cost and expense:
- a) obtains from such third party, rights of use so as to ensure the Purchaser's legal use of the Contractual Performance, Results and the associated Background Knowledge; or
 - b) replaces or modifies the Contractual Performance/Results or parts thereof so that these no longer infringe rights of third parties.

If the Supplier is neither capable of procuring the rights (Article 13.4 (ii) a)) nor of making the required modification or replacement (Article 13.4 (ii) b)), the Supplier shall reimburse the Purchaser all costs which the Purchaser paid for the infringing Contract Performances and/or Results; all other rights of the Purchaser, in particular, the right to demand damages from the Supplier and/or to terminate the Contract pursuant to Article 14.1 hereof remain unaffected.

14. TERMINATION - PROVISIONAL SUSPENSION

14.1 Termination for Cause Attributable to the Supplier

Without prejudice to all other termination rights of the Purchaser by contract or law and without prejudice to any and all other rights or remedies of the Purchaser, in the view of the Parties, good cause entitling the Purchaser to terminate or provisionally suspend the Contract in whole or in part with immediate effect upon communication to the Supplier shall be deemed to exist in particular, depending upon the individual case - in the following factual situations:

- (i) The Supplier becomes insolvent or an insolvency, receivership or insolvency proceeding is commenced by the Supplier or a third party related to the assets of the Supplier and the application is not rejected by the Insolvency Court or withdrawn within two months after the insolvency application has been filed or the opening of the proceeding is refused due to the absence of assets.
- (ii) The Supplier transfers the Contract or assigns rights or claims therefrom to a third party without the prior written consent of the Purchaser, insofar as this is

cession n'est pas expressément autorisée dans le Contrat ou par tout autre moyen.

- (iii) Le Fournisseur enfreint de façon significative les lois, règlements et/ou ignore les instructions de l'Acheteur d'importance majeure pour la production conforme, la bonne livraison et/ou l'exécution de la Prestation Contractuelle y compris l'omission de la part du Fournisseur de respecter les règles d'hygiène, de sécurité ou environnementales imposées par les lois applicables ou les règles en vigueur sur le site de l'Acheteur, de sorte qu'il en résulterait un danger sérieux pour la santé et la sécurité du personnel de l'Acheteur ou du Fournisseur ou pour l'environnement.
- (iv) Le Fournisseur manque à ses obligations prévues dans le Contrat ou qu'il doit respecter dans le cadre de l'exécution du Contrat et ne met pas un terme à ce manquement dans un délai raisonnable après avoir reçu une note d'avertissement de l'Acheteur.

14.2 Dans tous les cas d'infraction significative ou répétée au Contrat non mentionnée ci-dessus, l'Acheteur informera formellement le Fournisseur de l'infraction et exigera du Fournisseur de prendre immédiatement toutes les mesures lui permettant de remplir les obligations contractuelles. Si le Fournisseur ne réagit pas de façon satisfaisante à l'avis formel dans un délai de quinze (15) jours après sa réception, l'Acheteur est en droit de prononcer de plein droit la résiliation sans préavis du Contrat. La résiliation du Contrat par l'Acheteur prend effet dès la réception du courrier de résiliation par le Fournisseur.

14.3 Les dispositions suivantes s'appliqueront dès l'entrée en vigueur d'une telle résiliation avec effet immédiat :

Le Fournisseur, sur demande de l'Acheteur, restituera à l'Acheteur tous équipements, matériaux ou fournitures en sa possession à la date d'entrée en vigueur de la résiliation et qui sont destinés à être intégrés dans ou en relation avec la Marchandise.

Après la résiliation, l'Acheteur aura le droit de rejeter la Prestation Contractuelle, dans son intégralité ou en partie, ou de compléter la Prestation Contractuelle par lui-même ou en faisant appel à un tiers, aux frais et aux risques du Fournisseur et sans préjudice à aucun autre droit ou recours prévu dans le cadre des dispositions du Contrat ou en vertu de la loi. Dans le cas où l'Acheteur choisirait d'exécuter la Performance Contractuelle par lui-même ou en faisant appel à un tiers, et si les frais encourus dépassaient le prix convenu au Contrat, le Fournisseur rembourserait la différence à l'Acheteur.

Nonobstant la résiliation, le Fournisseur s'obligera à fournir tous documents et à prendre toutes mesures nécessaires, pour conférer à l'Acheteur tous les droits (y compris le droit de propriété) et tous les titres et avantages générés jusqu'à l'entrée en vigueur de la résiliation.

Le Fournisseur cédera également et intégralement à l'Acheteur tous les droits résultant ou en relation avec tous les contrats de sous-traitance en relation avec la Prestation Contractuelle.

not expressly declared to be permissible in the Contract or otherwise.

- (iii) The Supplier commits a material breach of such laws, legal ordinances and/or instructions of the Purchaser which are of fundamental significance for the proper manufacture, delivery and/or the operation of the Contractual Performance, including the case that the Supplier fails to comply with health, safety and environmental regulations which apply by law or regulations applicable at the Purchaser's location and thereby a serious risk exists for the health and safety of the employees of the Purchaser or the Supplier or the environment.
- (iv) The Supplier breaches a material contractual obligation as set forth in the Contract or which has been assumed in the performance of the Contract and does not discontinue such breach within a reasonable time period despite a warning notice given by the Purchaser.

14.2 In each case of a material or repeated breach of the Contract which is not mentioned above, the Purchaser shall inform the Supplier by formal notice regarding the breach and demand that it take all measures without undue delay to meet the contractual obligations. Should the Supplier fail to react in a satisfactory manner within a deadline of fifteen (15) days after receipt of this formal notification by meeting its contractual obligations, the Purchaser shall have the right to immediately terminate the Contract. Termination of the Contract by the Purchaser shall be legally valid upon receipt of the declaration of termination by the Supplier.

14.3 Upon legal effect of such immediate termination, the following shall apply:

The Supplier is obligated to surrender to the Purchaser, upon its respective demand therefor, all equipment, materials and supplies which are in the Supplier's possession at the date of the legal validity of the termination and which is foreseen for installation in/connection with the Goods.

After termination, the Purchaser shall be entitled to reject the Contractual Performance or parts thereof, to complete the Contractual Performance itself or to have the Contractual Performance completed by a third party at the cost and risk of the Supplier without waiving any other rights or legal remedies which result from the Contract or by law. The Supplier shall also reimburse the Purchaser the price difference which results if the Purchaser decides to render the Contract Performance itself or by a third party and the costs related thereto exceed the agreed price in the Contract.

Notwithstanding the termination, the Supplier is obligated to compile all Documents and to provide such to the Purchaser and to take all measures which are necessary to transfer to the Purchaser all rights (including rights to ownership title) and other performances which occurred up until the legal effect of the termination at the Supplier.

Furthermore, the Supplier is obligated to transfer all rights arising from and in connection with all sub-contractor contracts which exist in connection with the Contractual Performance in full to the Purchaser.

Sans préjudice du droit de remboursement des acomptes éventuellement versés par l'Acheteur, Le Fournisseur remboursera à l'Acheteur tous les dommages, frais, pertes, dépenses encourus par l'Acheteur suite à la résiliation du Contrat.

14.4 Lorsqu'il s'agit de Services et sauf indication contraire dans la Commande, l'Acheteur pourra à tout moment mettre terme aux Services avec préavis d'un (1) mois par envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Fournisseur.

Pour la partie des Services déjà réalisée conformément aux dispositions du Contrat, le Fournisseur aura le droit de facturer les montants convenus pour la partie de Services en question.

15. FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne sera responsable ni considérée comme en défaut en cas de manquement envers une obligation contractuelle si ce manquement est entraîné par des événements ou des circonstances qui (1) échappent au contrôle raisonnable de la Partie invoquant le cas de force majeure, (2) n'avaient pas pu être raisonnablement prévues à la date du Contrat, (3) n'auraient pas pu être évitées, atténuées ou surmontées (ces circonstances/conditions sont désignées ci-après comme « **Force Majeure** »). On entend comme cas de Force Majeure, notamment, les catastrophes naturelles, actes du gouvernement, incendies, inondations, tremblements de terre, tempêtes, guerres, cas d'insurrection, états d'urgences nationaux et toutes actions nationales et internationales comme les embargos ou les mesures ou restrictions commerciales de gouvernements nationaux, de l'Union Européenne, des Nations Unies ou de l'OMC. Le présent article 15 n'a pas pour effet de modifier les autres droits et obligations des Parties en relation avec la Prestation Contractuelle non affectés par ces conditions de Force majeure. Afin d'éviter tout doute, les Parties conviennent que toutes les interruptions techniques de services, l'insolvabilité, l'ouverture d'une procédure collective, les manquement des sous-traitants ou de pénurie du personnel, de matériaux, de moyens de production ou de difficulté à obtenir les autorisations ou les licences nécessaires, ne constituent pas des cas de Force Majeure.

La Partie invoquant le cas de Force majeure devra aviser l'autre Partie de chaque cas de Force Majeure, au plus tard sept (7) jours après le début de chaque occurrence. Cet avis comportera une brève description de l'évènement ou de la circonstance de Force Majeure, ainsi qu'une information sur la durée prévisionnelle du retard dans l'exécution de ses obligations et le périmètre concerné. Si la durée totale d'un ou plusieurs cas de Force Majeure est supérieure à trois (3) mois, la Partie qui n'invoque pas la Force Majeure peut résilier le Contrat.

La Partie invoquant la Force Majeure n'est libérée de ses obligations que dans le périmètre de la Force Majeure et pendant la durée de l'évènement de Force Majeure.

La Partie invoquant la Force Majeure devra s'efforcer au plus vite d'atténuer les effets de la Force Majeure et, lorsque les conséquences du cas de Force Majeure prendront fin, elle continuera de remplir toutes ses obligations.

In addition, the Supplier is obligated to reimburse to the Purchaser all damages, costs, losses, expenditures which the Purchaser incurs due to the termination of the Contract. The right of the Purchaser to demand partial payments made by it remains unaffected herefor.

14.4 As far as Services are concerned and if not otherwise provided in the Purchase Order, the Purchaser may at any time terminate the service relationship by giving to the Supplier one (1) month advance written notice by registered mail with acknowledgement of receipt.

For the part of the Services already performed according to the Contract the Supplier shall be entitled to invoice the amounts agreed for such part of Services.

15. FORCE MAJEURE

Neither Party shall be responsible or in default with a breach of a contractual obligation if it occurred because of the circumstances/conditions which (1) are beyond the reasonable control of the Party claiming force majeure, and (2) such could not reasonably have been foreseen at the date of the Contract, and (3) the Party claiming force majeure could not have prevented, mitigated or overcome these (these circumstances/conditions shall hereinafter be referred to as "**Force Majeure**"). Cases of Force Majeure shall be deemed to be, in particular, natural disasters, government actions, fires, floods, earthquakes, storms, war, insurrections, national emergencies, and any national or international acts such as e.g. embargos or trade measures/restrictions of a national government, the EU, UN or WTO. This Article 15 provision shall not have the effect that other obligations of the Parties shall be altered with respect to the portion of the Contractual Performance not affected by such Force Majeure conditions. For purposes of clarification, the Parties agree that any technical breakdowns, insolvency, bankruptcy, non-fulfilment by subcontractors, non-availability or shortage of personnel, materials, resources or difficulties with obtaining authorisations or licences shall not be considered Force Majeure.

The Party invoking Force Majeure shall in each instance give the other Party notice thereof not later than seven (7) calendar days after commencement of each occurrence. Such notice shall include a brief description of the event or circumstance of Force Majeure and the anticipated delay in performance of its obligations hereunder and the scope thereof. If the cumulative duration of one or more cases of Force Majeure exceeds three (3) months, the Party not invoking Force Majeure may terminate the Contract.

The Party invoking Force Majeure shall only be released from the obligation to perform in the scope and for the duration of the existence of the Force Majeure.

The Party invoking Force Majeure shall endeavour to mitigate the impact of the Force Majeure in an expeditious manner and shall, upon the ending of the consequences of Force Majeure, continue again to perform all of its obligations.

16. RESPONSABILITE – INDEMNITÉS - ASSURANCE

Le Fournisseur prendra entièrement à sa charge tous les dommages directs ou indirects, les pertes, coûts et dépenses encourus par l'Acheteur, ses représentants, ses employés ou les employés des tiers, résultant de et en rapport avec le manquement fautif et/ou le non-respect des obligations contractuelles par le Fournisseur (que ce soit du fait d'une action, d'une omission et/ou de vices) dès lors que ce dernier n'apporte pas de preuve d'absence de sa responsabilité pour ledit manquement et/ou non-respect ou pour lesquels le Fournisseur doit répondre du fait de sa responsabilité légale ou de la responsabilité légale de ses représentants, de ses employés ou de ses sous-traitants.

Le Fournisseur indemnifiera et mettra hors de cause l'Acheteur, ses agents, mandataires et ses employés de toute réclamation, action en responsabilité et dépenses (y compris les frais juridiques) issus de ou liés à l'exécution ou la non-exécution du Contrat et entraînant une blessure corporelle, un décès ou des atteintes à la propriété de tiers et ce sans préjudice des autres droits légaux de l'Acheteur, notamment du droit aux dommages et intérêts.

Le Fournisseur souscrira à et maintiendra en vigueur une police d'assurance avec une couverture suffisante, particulièrement pour se protéger contre la perte ou l'endommagement de la Marchandise jusqu'à ce que le risque soit transféré à l'Acheteur, contre l'endommagement de la propriété de l'Acheteur ou contre toute blessure de son personnel, endommagement de la propriété de tiers, ainsi que contre les dommages directs et indirects subis par le Fournisseur lui-même.

Le Fournisseur, à la demande de l'Acheteur, fournira des preuves de cette protection d'assurance.

17. SECURITE - ENVIRONNEMENT

Le Fournisseur sera le seul responsable pour ce qui est de se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires applicables en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, envers ses employés, notamment par rapport à la notification aux employés d'instructions sur l'hygiène et la sécurité, à leur mise en œuvre et à leur application par ses employés. Il incombera exclusivement au Fournisseur de conclure des accords et de prendre des mesures permettant de réguler ses rapports avec ses employés. Le Fournisseur est également dans l'obligation de se conformer aux réglementations en vigueur sur les sites de l'Acheteur, qui font partie intégrante du Contrat.

Le Fournisseur garantit que la Prestation Contractuelle sera conforme à toutes les lois, réglementations et normes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement applicables au lieu d'exécution de la Prestation Contractuelle tel que prévu au Contrat, ou, à défaut d'indication dans le Contrat, au lieu de livraison de la Prestation Contractuelle. En particulier, la Prestation Contractuelle sera livrée avec toutes les instructions, avertissements et autres données nécessaires pour une utilisation adéquate en toute sécurité, en conformité avec les règles.

16. LIABILITY – INDEMNIFICATION - INSURANCE

The Supplier is obligated to bear all direct or indirect damages, losses, costs, expenditures of the Purchaser, its representatives, employees and third parties which result from and in connection with the culpable breach and/or failure to comply with contractual obligations by the Supplier (whether by actions, omissions and/or defects) insofar as the Supplier does not prove that he is not responsible for such breach and/or failure or for which the Supplier is responsible as a consequence of its statutory liability or the statutory liability of its representatives, employees or sub-contractors.

The Supplier is obligated to indemnify and hold harmless the Purchaser, its agents, representatives and employees against all claims, liabilities and expenditures (including legal fees) which accrue as a result of or in connection with the performance or non-performance of the Contract and which cause bodily injury, death or damage to property owned by third parties. Additional statutory claims of the Purchaser to damages remain unaffected.

The Supplier is obligated to conclude and maintain insurance cover with reasonable insurance protection, in particular, insurance protection against loss or damage to the Goods up until transfer of risk to the Purchaser, for property damage of the Purchaser and personal injury of the Purchaser's employees, for third party damage as well as direct and indirect damage suffered by the Supplier itself.

Upon demand by the Purchaser, the Supplier shall provide proof of the existence of the insurance protection.

17. SAFETY - ENVIRONMENT

The Supplier is solely responsible for compliance with all applicable statutory and public authority health, safety and environmental regulations with respect to its employees, including the obligation to notify health, safety and environmental instructions to its employees as well as their proper introduction and the implementation thereof by its employees. The Supplier shall be exclusively obligated to make agreements and institute measures which regulate its relationship with its employees. In addition, the Supplier is also obliged to comply with applicable building site regulations on the company premises of the Purchaser which are an integral part of the Contract.

The Supplier warrants that the Contractual Performance conforms with all laws and public authority regulations and standards regarding health, safety and environment which apply at the place where the Contractual Performance is intended to be used according to the Contract or if not indicated in the Contract, at the place where the Contractual Performance is delivered. In particular, the Contractual Performance shall be delivered with all instructions, warnings, and other data necessary for safe and proper operation in accordance with the regulations.

Si les lois, réglementations, codes et/ou normes ci-dessus, devant être respectées par le Fournisseur, sont modifiées avant la date de livraison de la Prestation Contractuelle, le Fournisseur devra mettre la Prestation Contractuelle en conformité avec les nouvelles règles. En pareil cas, le Fournisseur doit immédiatement informer l'Acheteur des conséquences en découlant et procéder, le cas échéant, à un nouvel examen de la date de livraison et du prix.

Dans tous les cas où le Contrat fait appel à des Services à réaliser dans les locaux de l'Acheteur, le Fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires au moment opportun pour se conformer aux règles applicables en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, y compris toute règle spéciale définie par la direction de chaque site concerné de l'Acheteur. À ce sujet, le Fournisseur doit en particulier, et avant toute intervention de son personnel ou de son représentant sur le site, prendre contact avec le responsable de la sécurité dans les locaux de l'Acheteur et assurer avec lui la mise en œuvre des procédures requises

Si l'Acheteur met à disposition du Fournisseur ses propres équipements de manutention ou de transport, y compris mais sans s'y limiter, des grues mobiles, des chariots élévateurs, des grues à portique et des tracteurs, seuls les employés autorisés de l'Acheteur ou autres tiers approuvés par l'Acheteur (collectivement désignés ci-après « **Opérateur** ») ont le droit d'utiliser ces équipements. Le Fournisseur sera responsable de toute instruction donnée à l'Opérateur. De plus, toute action de l'Opérateur pendant la période de son utilisation sera de la responsabilité du Fournisseur.

Au cas où la Marchandise serait dangereuse, le Fournisseur doit spécifier à l'Acheteur exactement les mesures à prendre pour son éventuelle destruction et/ou élimination (ou celle de son résidu) après utilisation (sur la base des règles et dispositions applicables au moment de la livraison).

18. REGLEMENTS REACH ET CLP

Le Fournisseur garantit que les substances chimiques contenues dans les Marchandises (ci-après les « **Substances** ») respectent toutes les dispositions (1) du Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil en date du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (ci-après le « **Règlement REACH** ») et (2) du Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil en date du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges (ci-après le « **Règlement CLP** »).

Le Fournisseur devra remettre à l'Acheteur toutes les informations relatives aux Substances, ainsi que les fiches de données de sécurité en application des Règlements REACH et CLP.

L'Acheteur a la faculté de refuser les Substances classées CMR (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction).

If the above-mentioned laws, regulations, provisions and/or standards which the Supplier is obligated to comply with are modified before the delivery date of the Contractual Performance, the Supplier shall be obligated to adjust the Contractual Performance to be in conformity with the new rules. In such case, the Supplier shall be obligated to inform the Purchaser without undue delay of the consequences ensuing therefrom and, if necessary, a new assessment with regard to the price and the delivery date.

In all cases where the Contract involves Services to be performed at the Purchaser's premises, the Supplier must take all measures in a timely manner to comply with the applicable rules regarding health, safety and environment, including any special rules as defined by the Purchaser's respective plant management. In this connection, the Supplier shall contact, prior to any intervention by its personnel and/or its representative at the company premises, the safety officer at the Purchaser's business premises and to ensure, together with the Purchaser, the implementation of the required procedures.

In the event that the Purchaser allows the Supplier to use the Purchaser's handling or transportation equipment, in particular but not limited to, travelling cranes, fork lifts, gantry cranes and/or tractors, only authorised employees of the Purchaser or any third person approved by it (hereinafter collectively referred to as "**Operator**") may use this equipment. The Supplier shall be responsible for any instructions which it gives to the Operator. In addition, any act of the Operator during the period of its use shall be exclusively attributable to the Supplier.

In the event that the Goods are hazardous goods, the Supplier shall be obligated to specify exactly to the Purchaser the measures to be taken after use for the destruction and/or elimination of the Goods (or of the associated waste products thereof) (on the basis of the regulations and conditions applicable on the date of delivery).

18. REACH AND CLP REGULATIONS

The Supplier warrants that all chemical substances contained in the Goods (hereinafter referred to as the "**Substances**") comply with all regulations of the (1) European Regulation (EC) No. 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (hereinafter the "**REACH Regulation**") and (2) the European Regulation (EC) No. 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 concerning the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures (hereinafter "**CLP Regulation**").

In particular, the Supplier shall be obligated to provide the Purchaser with all the information regarding Substances including safety data sheets in accordance with the REACH Regulation and the CLP Regulation.

The Purchaser is entitled to refuse Substances classified as CMR (Carcinogenic, Mutagenic and Toxic for Reproduction).

19. CESSION - SOUS-TRAITANCE

Sauf accord écrit et préalable de l'Acheteur, le Fournisseur ne pourra pas céder à un tiers le Contrat, dans son intégralité ou en partie, ou sous-traiter la prestation de Services à laquelle il s'est contractuellement engagé, dans son intégralité ou en partie.

Le Fournisseur informera l'Acheteur par écrit et sans délai de tout changement de son actionnariat, ainsi que de toute cession du Contrat intervenue en application des dispositions légales.

Le Fournisseur sera responsable à tout moment de tout acte, omission, exécution ou non-exécution de ses sous-traitants ou cessionnaires.

En ce qui concerne tout contrat de sous-traitance conclu par le Fournisseur, un exemplaire de ce contrat de sous-traitance sera fourni à l'Acheteur sans délai excessif (après noircissement des informations relatives au prix ou à tout autre secret commercial), ainsi que toute modification audit contrat acceptée ultérieurement.

20. ETHIQUE COMMERCIALE

Le Fournisseur s'engage à diriger ses activités conformément aux principes d'Ethique qui sont au minimum conformes au Code d'éthique de Vallourec. Le Fournisseur s'engage à consulter régulièrement le site internet du Groupe Vallourec afin de se tenir à jour des exigences de Vallourec.

Lors de l'exécution du Contrat, le Fournisseur se conformera à toutes lois, règles et/ou directives gouvernementales et/ou émises par des autorités locales ou administratives, applicables aux activités du Fournisseur et plus particulièrement à toutes lois en matière de lutte contre la corruption et aux lois antitrust.

Le Fournisseur garantit n'effectuer aucun paiement, directement ou par le biais d'intermédiaires, à une personne (y compris à un Agent Public), ne faire aucun cadeau ni promesse et n'offrir aucun avantage à une telle personne dans la mesure où ces paiements, cadeaux, promesses ou avantages seraient faits en vue d'influencer un acte ou une décision de cette personne, et seraient de nature à amener cette personne à agir ou à commettre une omission (1) en violation de ses obligations légales et/ou (2) permettant l'obtention d'avantages non-appropriés, ou (3) de toute autre manière en violation, par cette personne, des lois applicables aux activités contractuelles.

Le Fournisseur s'engage à assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment aux obligations prévues au présent article 20.

Tous règlements financiers, facturations et rapports soumis à l'Acheteur doivent être précis et rappeler avec suffisamment de détails l'intégralité des activités et opérations réalisées durant l'exécution du Contrat.

Le Fournisseur a en outre l'obligation de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne adéquats afin d'assurer que les paiements réalisés en exécution du Contrat soient autorisés et en conformité avec le Contrat.

19. ASSIGNMENT - SUB-CONTRACTORS

The Supplier shall not be entitled to assign the Contract or parts thereof to third parties or to engage sub-contractors with the performance of the Services or parts thereof to be performed according to the Contract without the prior written approval of the Purchaser.

The Supplier is obligated to inform the Purchaser in writing and without undue delay of every change to the ownership relationships at the Supplier and every transfer of the Contract which occurs by operation of law.

The Supplier shall be liable at all times for all actions, omissions, performances or breaches of obligation of sub-contractors or legal successors.

With regard to every sub-contractor contract concluded with the Supplier, the Supplier shall be obligated to provide the Purchaser with a copy of the contract without undue delay (with deletion/blackening out of price details or other business and trade secrets) as well as any amendment which is later undertaken to such contract.

20. BUSINESS ETHICS

The Supplier undertakes to conduct its business in conformity with ethical principles which at least comply with Vallourec's Code of Ethics. The Supplier shall visit Vallourec Group's website regularly in order to inform itself of the latest Vallourec requirements.

During the performance of the Contract, the Supplier is obligated to comply with all laws, rules and/or regulations of any governmental, local or regulatory body, of any nature applicable to its activity. This shall apply, in particular, with all anti-corruption and antitrust laws.

The Supplier warrants that it has not - either directly or through intermediaries - made payments to a person (including Public Officials), given gifts or promises or granted advantages, insofar as such payments, gifts, promises or advantages would be for purposes of influencing any act or decision of such person and such person is induced to do or omit to do any act (1) in violation of his or her lawful duty and/or (2) to secure any improper advantage, or (3) otherwise to do or refrain from doing something that would violate the laws applicable to the activities under the Contract.

The Supplier shall be obligated to ensure that its employees and sub-contractors comply with the obligations set forth in this Article 20.

All financial settlements, invoicing and reports submitted to the Purchaser must be accurate and reflect in reasonable detail all activities and transactions undertaken in performance of the Contract.

The Supplier shall also maintain adequate internal controls to ensure that all payments made in performance of the Contract are authorised and in compliance with the Contract.

L'Acheteur se réserve le droit de procéder à l'audit par un mandataire tenu à la confidentialité, et sur le site du Fournisseur, de tous les paiements effectués en application du Contrat par le Fournisseur ou au nom de ce dernier.

Le Fournisseur s'engage à coopérer pleinement à chaque audit. Dans ce cadre, le Fournisseur s'engage à mettre à disposition tous les livres de compte concernés et à permettre leur consultation.

Le Fournisseur garantit qu'aucun Agent Public ou Parent Proche (1) ne détient directement ou indirectement (à sa connaissance) de participations, de parts ou autres intérêts bénéficiaires (autres que valeurs mobilières négociées publiquement qui sont insuffisantes à une participation majoritaire) du Fournisseur et/ou (2) ne détient le poste d'administrateur, dirigeant ou représentant du Fournisseur. Sont toutefois exclues de ce qui précède toutes les participations, parts et/ou postes qui ont fait l'objet d'une communication écrite par le Fournisseur à l'Acheteur. Le Fournisseur s'engage à informer l'Acheteur immédiatement et par écrit de toute modification susceptible d'affecter le respect des engagements ci-dessus.

21. CONFIDENTIALITE - PUBLICITE

Toutes informations commerciales ou techniques acquises, ayant fait l'objet de discussions, utilisées ou développées par le Fournisseur en rapport avec le Contrat et/ou son exécution (ci-après « **Informations Confidentielles** ») sont la propriété exclusive de l'Acheteur et seront utilisées pour l'avantage exclusif de l'Acheteur. Le Fournisseur n'a aucun droit sur les Informations Confidentielles. Les informations appartenant au domaine public, ainsi que les informations obtenues ou reçues par le Fournisseur de façon légitime ou indépendante de l'exécution de ses obligations contractuelles ne seront pas considérées comme des Informations Confidentielles.

Le Fournisseur s'engage à utiliser les Informations Confidentielles exclusivement pour la création/livraison/réalisation de la Prestation Contractuelle, et à ne pas les rendre accessibles à un tiers, directement ou indirectement, sans consentement préalable et écrit de l'Acheteur. Le Fournisseur ne devra retirer des locaux de l'Acheteur aucun document, invention, logiciel, profil de forage, donnée, équipement, plan, note, rapport, manuel ou autres matériels ou copies des supports cités ci-dessus sans le consentement préalable et écrit de l'Acheteur. Le Fournisseur devra immédiatement remettre à l'Acheteur, dès que celui-ci en fera la demande, tous ces documents (originaux et copies), y compris, sans toutefois s'y limiter, les Informations Confidentielles, et au plus tard lorsque le Contrat arrivera à son terme. Le Fournisseur assurera le respect des obligations résultant du présent article par ses employés, par ses sous-traitants et par leurs employés.

Le Fournisseur ne publiera, pendant la durée du Contrat ainsi qu'après son terme, ni ne permettra pas que d'autres publient, ne fournira ni ne permettra que d'autres fournissent à la presse ou à d'autres médias (notamment les revues spécialisées du secteur), des informations, photographies ou données quelconques relatives aux installations de l'Acheteur.

Le Fournisseur devra s'assurer que les obligations

The Purchaser reserves the right to audit all payments which are made by or in the name of the Supplier under the Contract through a duly authorised representative subject to confidentiality, at the business premises of the Supplier.

The Supplier agrees to cooperate fully in any such audit. The Supplier shall make the relevant books available and grant access hereto.

The Supplier warrants that no Public Official or Close Family Member (1) owns or possesses, directly or indirectly (to the best of its knowledge) participations, shares or other beneficial interests (other than through ownership of publicly traded securities that is not sufficient to constitute a controlling interest) of the Supplier and/or (2) is a managing director, officer or agent of the Supplier; excepted herefrom are all participations, shares and/or positions which the Supplier has disclosed to the Purchaser in writing. The Supplier agrees to notify the Purchaser without undue delay and in writing of any developments that would or might affect the accuracy of the foregoing warranty.

21. CONFIDENTIALITY - ADVERTISING

All business and technical information which the Supplier acquires, discusses, uses or develops in connection with the Contract and/or the performance of the Contract (hereinafter "**Confidential Information**") is the exclusive property of the Purchaser and shall be used exclusively for the Purchaser. The Supplier has no legal claim to the Confidential Information. Information which is publicly accessible or which the Supplier derives or acquires legally and independent of its obligation to perform the contractual obligations shall not be deemed to be Confidential Information.

The Supplier is obligated to use Confidential Information exclusively for purposes of the creation/delivery/rendering of the Contractual Performance and not to make such accessible - either directly or indirectly - to third parties without the prior written consent of the Purchaser. The Supplier is obligated not to remove from the Purchaser's premises any documents, inventions, computer software, well logs, data, equipment, drawings, notes, reports, manuals or other materials or copies hereof without the prior written consent of the Purchaser. The Supplier is obligated, upon a respective demand of the Purchaser but, however, at the latest, upon the termination of the Contract, to return to the Purchaser without undue delay all such documents and/or materials (originals and copies) including but not limited to Confidential Information. The Supplier shall ensure that all of its employees and its sub-contractors, including their employees, also meet the obligations resulting from this Article.

The Supplier is obligated, during and also after the ending of the Contract, not to publish or permit to be published, to supply to the press (including internal magazines) or other media companies or to permit that such is supplied, any information, photographs or data with regard to the Purchaser's facilities without the Purchaser's prior written consent.

The Supplier shall ensure that the obligations of this

résultant du présent article sont également respectées par le personnel du Fournisseur et, le cas échéant, par les entités affiliées du Fournisseur, ainsi que par les conseils, invités, sous-traitants ou ayants droit du Fournisseur, y compris les employés, conseils ou agents des entités citées ci-dessus

22. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Le Fournisseur s'engage à respecter et garantit le respect de toutes les lois et règles nationales et internationales relatives aux contrôles des exportations.

Le Fournisseur s'engage à obtenir toutes les licences nationales et internationales ou autorisations similaires requises conformément aux lois et dispositions applicables en matière de contrôle des exportations.

Le Fournisseur s'engage à coopérer avec l'Acheteur et à lui faire parvenir, sur sa demande, toutes informations nécessaires.

Le Fournisseur s'engage à dégager l'Acheteur de toute responsabilité et à l'indemniser de toute demande et de tous frais (y compris les frais d'avocat) occasionnés par le non-respect par le Fournisseur des règles applicables en matière de contrôle des exportations.

23. LITIGES - DROIT APPLICABLE - JURIDICTION

Sauf mention contraire au Contrat, les présentes Conditions Générales ainsi que le Contrat et toutes les relations contractuelles entre le Fournisseur et l'Acheteur sont régis par le droit du pays dans lequel l'Acheteur ayant passé la commande a son siège social. Les Parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises (CVIM) ainsi que des règles du droit international privé.

Tout litige pouvant surgir de ou en rapport avec les présentes Conditions Générales, le Contrat ainsi que toutes les relations contractuelles entre le Fournisseur et l'Acheteur sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du siège social de l'Acheteur.

24. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

24.1 Chacune des Parties est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre dans le cadre de sa propre activité (ci-après « les Données Personnelles ») et s'engage, à ce titre, à respecter la législation et la réglementation applicables en cette matière.

24.2 Dans l'hypothèse où le Fournisseur collecterait et traiterait des Données Personnelles de personnes physiques (ci-après « les Personnes Concernées ») à l'occasion de l'exécution des présentes Conditions, il s'engage alors à ce que ces Données Personnelles soient exclusivement utilisées pour les besoins du traitement de ladite Commande (gestion, suivi, facturation...), ainsi que plus généralement, aux fins de la bonne exécution des présentes Conditions Générales.

Le Fournisseur s'engage également à ce que les données lui soient exclusivement destinées et ne soient pas transmises à des tiers, à l'exception des prestataires

Article are adhered to also by the employees of the Supplier and - if applicable - the Supplier's affiliated companies as well as advisors, guests, sub-contractors, legal successors of the Supplier and their employees, advisors or agents.

22. EXPORT CONTROLS

The Supplier agrees and warrants to comply with all applicable international and national export control laws and regulations.

The Supplier is obligated to obtain all international and national licenses or comparable permits required under all respectively applicable export control laws and regulations.

The Supplier is obligated to cooperate with the Purchaser and to provide the Purchaser, upon request, all necessary information.

The Supplier is obligated to indemnify and hold harmless the Purchaser against any claims, liabilities and expenditures (including attorneys' fees) that the Purchaser incurs due to the Supplier's non-compliance with any such applicable export control laws and regulations.

23. DISPUTES - APPLICABLE LAW - JURISDICTION

Insofar as not otherwise regulated in the Contract, shall apply to these GTC, the Contract and all contractual relationships between the Supplier and the Purchaser the law of the country in which the Purchaser which has placed the Purchaser Order has its registered office. The UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG) as well as the regulations of private international law is expressly not applicable.

Exclusive jurisdiction for all legal disputes arising from and in connection with these GTC, the Contract and all contractual relationships between the Supplier and the Purchaser shall be with the competent courts located at the registered seat of the Purchaser.

24. PROCESSING OF PERSONAL DATA

24.1 Each Party is responsible for the processing of personal data that it carries out in the context of its own activity (hereinafter referred to as "Personal Data") and undertakes, in this respect, to comply with the applicable legislation and regulations in this matter.

24.2 In the event that the Supplier collects and processes Personal Data from natural persons (hereinafter referred to as "the Persons concerned") during the implementation of these Terms and Conditions, it undertakes that this Personal Data will be used exclusively for the purposes of processing the aforementioned Order (management, monitoring, invoicing, etc.), as well as more generally, for the purposes of the proper implementation of these Terms and Conditions.

The Supplier also undertakes that the data will be exclusively intended for it and will not be transmitted to third parties, with the exception of technical service

techniques et partenaires missionnés par le Fournisseur dans le cadre de la stricte exécution des présentes Conditions Générales, le Fournisseur s'engageant alors à ce que lesdits tiers se soient engagés au titre d'une obligation de confidentialité de nature contractuelle.

24.3 Le Fournisseur s'engage à conserver les Données Personnelles exclusivement pendant toute la durée de la relation commerciale.

24.4 Dans le cas où aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est à effectuer, le Fournisseur s'engage à ce que les Données Personnelles soient hébergées au sein de l'Union européenne, par un prestataire tenu aux obligations de sécurité et de confidentialité prévues par la loi.

Dans l'hypothèse où les Données Personnelles viendraient à être transmises vers des pays non-membres de l'Union européenne et n'ayant pas fait l'objet d'une décision d'adéquation de protection de la Commission européenne, le Fournisseur s'assure que ce transfert soit réalisé dans des conditions conformes à la législation et la réglementation en vigueur en prenant toutes les mesures appropriées et dans des conditions et sous des garanties juridiques, techniques et opérationnelles propres à assurer la confidentialité et la sécurité de ces Données Personnelles.

24.5. Les Personnes Concernées bénéficient d'un droit de demander l'accès aux données à caractère personnel les concernant conservées par le Fournisseur, de même que la rectification ou l'effacement de celles-ci, voire la limitation du traitement relatif au Client ainsi que le droit de s'opposer au traitement ainsi que définir le sort des Données Personnelles en cas de décès. Le Fournisseur s'engage à indiquer à l'Acheteur le moyen permettant aux Personnes Concernées d'exercer lesdits droits.

25. DISPOSITIONS DIVERSES

Une Partie ne peut valablement renoncer à une disposition du Contrat que sur déclaration écrite d'un représentant habilité de cette Partie.

Les titres utilisés dans les présentes Conditions Générales n'ont pas d'effet juridique contraignant et ne sont utilisés que par commodité.

En cas de contradiction entre les stipulations du Contrat et les présentes Conditions Générales ou en cas d'ambiguïté, les stipulations du Contrat prévaudront sur les présentes Conditions Générales.

En cas de nullité ou d'inapplicabilité d'une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales les autres stipulations des Conditions Générales resteront en vigueur. La stipulation nulle ou inapplicable devrait être remplacée, dans la mesure du possible, par une disposition la plus proche possible du but de la disposition initiale.

providers and partners engaged by the Supplier in the strict performance of these Terms and Conditions, the Supplier then undertaking that aforementioned third parties have undertaken an obligation of confidentiality of a contractual nature.

24.3 The Supplier undertakes to retain Personal Data exclusively for the duration of the commercial relationship.

24.4 In the event that no data transfer outside the European Union is to be carried out, the Supplier undertakes that the Personal Data will be hosted within the European Union by a service provider bound by the security and confidentiality obligations provided by law.

In the event that Personal Data are transmitted to countries outside the European Union that have not been the subject of an European Commission protection adequacy decision, the Supplier shall ensure that this transfer is carried out in accordance with laws and regulations in force by taking all appropriate measures and, in order, under appropriate legal, technical and operational conditions and guarantees, to ensure the confidentiality and security of this Personal Data.

24.5 The Persons Concerned have the right to request access to the personal data concerning themselves held by the Supplier, as well as the rectification or deletion thereof, or even the limitation of the processing relating to the Customer, as well as the right to oppose processing and to define what shall happen to their Personal Data in the event of death. The Supplier undertakes to indicate to the Purchaser the means enabling the Persons concerned to exercise the said rights.

25. MISCELLANEOUS

A waiver of a provision of the Contract by a Party shall only be legally valid if it is made in writing and made by an authorised representative of this Party.

The headings used in these GTC are used for convenience only and have no binding legal effect.

In the event that contradictions or ambiguities exist between the provisions of the Contract and these GTC, the provisions of the Contract shall have priority effect before the provisions of these GTC.

Should one or more provisions(s) of these GTC be invalid or unenforceable, the remaining provisions of the GTC shall not be affected thereby. The invalid or unenforceable provision should be replaced in such a case - insofar as possible - by a provision which comes as close as possible to the purpose of the original provision.